



## Licenciement suite congé parental

Par **MUSICALL**, le **14/01/2016** à **16:01**

Bonjour

J'ai pris un congé parental de 2007 à 2012 pour la naissance de mes 2 enfants (2007 et 2009) et l'éducation de mes 3 enfants (ainée de 2003)

Pendant ce congé j'ai déménagé du 45 au 44. J'étais salarié du Crédit Mutuel qui marche par fédération et donc en 2012, avec l'appui de ma fédération d'origine, j'ai postulé dans le 44. je suis tombé sur un drh excécrable (homme) qui n'a pas vu d'un "bon oeil" ce congé parental et n'a pas donné suite à ma candidature alors que collaborateur du Crédit mutuel; j'avais par ailleurs une expérience bancaire depuis 1994. Ne pouvant reprendre un poste dans le 45 j'ai été licencié. J'ai tenté de jouer l'aspect discriminatoire (homme qui prend un congé parental) mais l'organisme qui s'occupe des discriminations (défenseur des droits Paris) n'a pas jugé intéressant mon dossier; pourtant je persiste à croire qu'il n'est pas normal vu mon profil de ne pas avoir été recruté dans le 44 ou à tout le moins mis sur liste d'attente (en vivier comme on dit dans le jargon)

Ma carrière bancaire s'est donc arrêtée comme cela et après une période de chômage je galère aujourd'hui.

Je suis dégoûté par l'attitude de ce drh qui a été jusqu'à me demander si j'étais "gros trvailleu" (les femmes au foyer comprendront)

Merci de votre aide, cordialemennt

LLG